

**COMMUNE
D'HEROUVILLE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 1^{er} AVRIL 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur M. DEL PRETE Didier, Maire.

Nombre de conseillers

En exercice : 9
Présents : 8
Votants : 7

Présents : M. DEL PRETE Didier M. LE GOUPIL Luc, Mme DUPUIS Virginie, Mr BERTIN Guy, Mr MARECHAL Hubert, M. FLAUX Mickaël, Mme VAN WAEYENBERGHE Ingrid, M. LEGAY Rémi,

Absents excusée : Mme LECOLLEY Liliane

M. LEGAY Rémi est nommé secrétaire de séance.

Date de convocation

27 mars 2025

Date d'affichage

27 mars 2025

VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 - COMMUNE

Suite à la commission finances, Monsieur LE GOUPIL, présente le Compte Financier Unique 2024 de la commune :

Section de fonctionnement :

Recettes 974 321.87 euros
Dépenses..... 910 514.45 euros
Soit un excédent de 63 807.42 euros

Section d'investissement :

Recettes 235 043.36 euros
Dépenses..... 364 989.76 euros
Soit un déficit de 129 946.40 euros

D'où un résultat cumulé à la clôture de l'exercice 2024 :

Section de fonctionnement : 695 024.89 euros
Section d'investissement : -64 553.74 euros
Soit un excédent total de..... 630 471.15 euros
Restes à réaliser Dépenses..... 180 004.29 euros

Ces restes à réaliser n'étaient pas inscrits au CFU. Il est constaté une discordance entre les chiffres figurant au CFU et ceux de la délibération car le flux transmis par nos services au SGC ne contenait pas le montant des RAR. Cependant, ils doivent être intégrés dans le calcul du besoin de financement.

Monsieur le Maire se retire et Monsieur LE GOUPIL, invite l'assemblée délibérante à se prononcer sur le Compte Financier Unique Commune 2024.

Après en avoir délibéré, à 7 voix pour, le conseil municipal approuve le Compte Financier Unique 2024 de la commune.

Pour copie conforme au registre, le 2 avril 2025

Le Maire Didier DEL PRETE

